

---

---

## Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 26 février 2018

---

---

### SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 6)
<i>Appel nominal</i>	(p. 6)
<i>Adoption</i> du procès-verbal de la Commission permanente du 15 janvier 2018	(p. 6)
<b>N° CP-2018-2183</b> Saint Fons - Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise de terrain située 47, boulevard Lucien Sampaix et cession de ce terrain, à titre gratuit, à la société civile immobilière (SCI) Alec représentée par la société Central Autos Holding ou toute autre société qui lui sera substituée -	(p. 6)
<b>N° CP-2018-2184</b> Lyon 3° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Pôle d'échange multimodal (PEM) - Déclassement d'une partie du domaine public métropolitain des volumes correspondant au tube d'accès de liaison métro-gare actuel sur le secteur Part-Dieu et à son accès situé place Charles Béraudier -	(p. 7)
<b>N° CP-2018-2185</b> Tassin la Demi Lune - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Centre Tassin - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une parcelle située à l'angle de la rue Georges Perret et de l'avenue Charles de Gaulle -	(p. 7)
<b>N° CP-2018-2186</b> Vénissieux - Classement d'office dans le domaine public métropolitain des rues des Minguettes, Robert Legodec et Lazare Hoche -	(p. 7)
<b>N° CP-2018-2187</b> Vénissieux - Développement urbain - Projet d'aménagement du site du Puisoz - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une parcelle située boulevard Marcel Sembat -	(p. 7)
<b>N° CP-2018-2188</b> Fourniture d'armoires pour la signalisation lumineuse - Accord-cadre à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -	(p. 7)
<b>N° CP-2018-2189</b> Maintenance de l'outillage, du matériel thermique et électrique et des machines outils sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -	(p. 7)
<b>N° CP-2018-2190</b> Fourniture de plaques de rues sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer un accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -	(p. 7)
<b>N° CP-2018-2191</b> Charly - Création de la voie nouvelle Louis Vignon - Lot n° 1 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée -	(p. 7)
<b>N° CP-2018-2192</b> Chassieu - Requalification de la rue de la République (phase 2) et de la place Coponat - Marché de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -	(p. 7)
<b>N° CP-2018-2193</b> Villeurbanne - Requalification de la rue Decorps - Lot n° 1 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée -	(p. 7)
<b>N° CP-2018-2194</b> Corbas - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme d'économie mixte (SAEM) Semcoda auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -	(p. 10)
<b>N° CP-2018-2195</b> Ecully - Garantie d'emprunt accordée à l'Organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) du Sacré-Coeur auprès du Crédit mutuel -	(p. 10)
<b>N° CP-2018-2196</b> Feyzin - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat auprès du Crédit agricole centre-est -	(p. 10)

<b>N° CP-2018-2197</b>	<i>Givors - Garanties d'emprunts accordées à l'Association mornantaise pour l'accueil des personnes handicapées (AMPH) auprès du Crédit coopératif -</i>	(p. 10)
<b>N° CP-2018-2198</b>	<i>Lyon 1er - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) Entreprendre pour humaniser la dépendance (EHD) auprès du Crédit Coopératif - Transfert de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Saint François d'Assise provenant de l'association la Pierre Angulaire (LPA) et réaménagement de dette - Décision modificative à la délibération du Conseil n° 2014-0462 du 15 décembre 2014 -</i>	(p. 10)
<b>N° CP-2018-2199</b>	<i>Lyon 3° - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes 3f auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative à la décision de la Commission permanente N° CP-2017-1741 du 20 juillet 2017 -</i>	(p. 10)
<b>N° CP-2018-2200</b>	<i>Lyon 7° - Garantie d'emprunt accordée à l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) Chevreul Lestonnac auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes : fusion par absorption des associations OGEC Jeanne de Lestonnac et OGEC Chevreul au profit de l'OGEC Chevreul Lestonnac - Transfert de la garantie d'emprunt accordée et subrogation des actes - Décision modificative à la délibération du Conseil n° 2014-0462 du 15 décembre 2014 -</i>	(p. 10)
<b>N° CP-2018-2201</b>	<i>Meyzieu - Collonges au Mont d'Or - Lyon 3° - Saint Fons - Lyon 9° - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes 3f auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 10)
<b>N° CP-2018-2202</b>	<i>Mions - Lyon 9° - Caluire et Cuire - Lyon 2° - Garanties d'emprunts accordées à la l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 10)
<b>N° CP-2018-2203</b>	<i>Villeurbanne - Garantie d'emprunt accordée à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 10)
<b>N° CP-2018-2204</b>	<i>Villeurbanne - Garantie d'emprunts accordée à la SA d'HLM Vilogia auprès du Crédit Foncier de France - Décision complémentaire portant sur les travaux d'amélioration dans le cadre de l'acquisition-amélioration votée lors de la décision de la Commission permanente N° CP-2015-0538 du 7 décembre 2015 modifiée par la décision de la Commission permanente N° CP-2016-0877 du 23 mai 2016 -</i>	(p. 10)
<b>N° CP-2018-2205</b>	<i>Villeurbanne - Vaulx en Velin - Saint Genis les Ollières - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliadé habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2018-2206</b>	<i>Fournitures de pièces détachées et réparations pour les matériels de type pompes, dégrilleurs, agitateurs et vis de relèvement de marque Flygt - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2018-2207</b>	<i>Pierre Bénite - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du traitement primaire de la station d'épuration de Pierre Bénite - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2018-2208</b>	<i>Lyon 9° - Réseaux de chaleur - Travaux de mise en conformité acoustique de la chaufferie de La Duchère - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2018-2209</b>	<i>Concession de distribution publique d'électricité sur le territoire de la Ville de Lyon - Convention entre l'autorité concédante et le concessionnaire relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité -</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2018-2210</b>	<i>Vénissieux - Infrastructure de télérelève des compteurs communicants pour la distribution publique de gaz naturel - Convention d'hébergement pour l'installation d'un concentrateur sur la cheminée de la chaufferie de Vénissieux -</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2018-2211</b>	<i>Missions d'assistance à l'exploitation pour le service des voies rapides et tunnels de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer un accord-cadre à bons de commande de service à la suite d'une procédure d'appel d'offre ouvert -</i>	(p. 7)
<b>N° CP-2018-2212</b>	<i>Prestation d'assistance et d'expertise en architecture des systèmes d'informations de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 expertise multi-technologique en architecture informatique et lot n° 2 expertise en architecture informatique Microsoft - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2018-2213</b>	<i>Charly - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située route de Buye et appartenant à l'Etat français -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2018-2214</b>	<i>Couzon au Mont d'Or - Habitat et logement social - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain située 30, rue Aristide Briand et appartenant au Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2018-2215</b>	<i>Craponne - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 87, voie Romaine, à l'angle de la rue des Docteurs Mérieux et appartenant à la société civile immobilière (SCI) du Grand Bois -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2018-2216</b>	<i>Lyon 2° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence première phase - Acquisition, à titre gratuit, de parcelles et de volumes de terrains nus aménagés représentant des voiries et des espaces publics situés place de la Capitainerie, quai Rambaud, rue Casimir Périer, quai Antoine Riboud, esplanade François Mitterrand et rue Paul Montrochet et appartenant à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence -</i>	(p. 15)

<b>N° CP-2018-2217</b>	<i>Lyon 2° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence première phase - Acquisition, à titre gratuit, d'un volume d'un bâtiment accueillant la Capitainerie de la halte fluviale, situé place de la Capitainerie et appartenant à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2018-2218</b>	<i>Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement, d'un garage boxé en sous-sol et d'un emplacement de stationnement en sous-sol, formant respectivement les lots n° 1074, 1130 et 1142 de la copropriété le Vivarais situés au 33, boulevard Vivier Merle et appartenant à M. et Mme Bellange -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2018-2219</b>	<i>Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Acquisition, à titre onéreux d'un appartement et d'un garage boxé en sous-sol, formant respectivement les lots n° 1056 et 1156 de la copropriété le Vivarais situés au 33, boulevard Vivier Merle et appartenant à M. et Mme Choudhary -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2018-2220</b>	<i>Lyon 3° - Habitat et logement social - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 137 dans un immeuble en copropriété situé 26, rue Moncey et appartenant aux époux Aidani -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2018-2221</b>	<i>Lyon 7° - Développement urbain - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement composé de 2 parcelles de terrain situées 15 et 29 rue Pré-Gaudry et appartenant à la société Nexans -</i>	retiré
<b>N° CP-2018-2222</b>	<i>Lyon 8° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 69, rue Feuillat et appartenant à la copropriété Le Carré des Lumières -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2018-2223</b>	<i>Oullins - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 133 bis, avenue de l'Aqueduc de Beaunant et appartenant à la société civile immobilière (SCI) des Aqueducs ou toute autre société qui lui sera substituée -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2018-2224</b>	<i>Saint Cyr au Mont d'Or - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain situées chemin Champlong et route de Collonges, appartenant à la Ville de Saint Cyr au Mont d'Or -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2018-2225</b>	<i>Saint Fons - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu située 15-21, allée de l'Arsenal et appartenant à la société Alliade habitat ou toute autre société qui lui sera substituée -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2018-2226</b>	<i>Saint Fons - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 47, boulevard Lucien Sampaix, appartenant à la société civile immobilière (SCI) Alec ou toute autre société qui lui sera substituée, représentée par M. Jean-Patrick Coquillat, gérant de la société Central Autos Holding -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2018-2227</b>	<i>Saint Genis Laval - Plan de prévention des risques technologiques - Acquisition, à titre onéreux, des parcelles cadastrées CO 13, CO 35 et CO 19 situées lieudit Le Favier et appartenant à la société civile immobilière (SCI) des Loyes et à la SCI du Favier - Protocoles d'accord transactionnel avec la société à responsabilité limitée (SARL) Horticole des Charmes et la SARL Vivaplante -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2018-2228</b>	<i>Saint Priest - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Triangle - Acquisition, à titre onéreux, du mail Georges Pompidou appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) - Décision modificative à la décision de la Commission permanente N° CP-2017-2069 du 4 décembre 2017 -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2018-2229</b>	<i>Vernaison - Voirie de proximité - Mise en demeure d'acquérir 2 parcelles de terrain situées 376, chemin des Ferratières et appartenant aux conjoints Bérault-Perreau - Renoncement à l'acquisition -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2018-2230</b>	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Acquisition, à titre onéreux, d'une bande de terrain constituant le sol à usage de voirie située angle rue Francis de Pressensé et rue Branly et appartenant à la copropriété Le Présidentiel - Versement d'une indemnité au titre de la résiliation d'un contrat publicitaire -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2018-2231</b>	<i>Couzon au Mont d'Or - Equipement public - Cession, à titre onéreux, au Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS), d'une parcelle de terrain située rue Aristide Briand -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2018-2232</b>	<i>Décines Charpieu - Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) Champollion - Cession à titre onéreux, à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, d'un tènement immobilier situé 202, avenue Jean Jaurès -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2018-2233</b>	<i>Limonest - Développement urbain - Opération mixte habitat et commerces - Cession, à titre onéreux, suite à consultation, au profit de la société Ilot Plancha, d'un tènement immobilier situé 168, avenue Général de Gaulle -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2018-2234</b>	<i>Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Pôle d'échange multimodal (PEM) - Cession, à titre gratuit, à la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu, de volumes existants ou à créer correspondant en partie à l'ancien tube de liaison métro-gare et à son accès, déclassés et situés place Charles Béraudier -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2018-2235</b>	<i>Sainte Foy lès Lyon - Habitat et logement social - Cession, à titre onéreux, à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, suite à préemption avec préfinancement, de 4 lots de copropriété dans l'immeuble situé 81, rue Commandant Charcot -</i>	(p. 16)

<b>N° CP-2018-2236</b>	Vénissieux - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC Armstrong) - Cession, à l'euro symbolique, à la société Alliade habitat, de parcelles de terrain situées 23, avenue de la division Leclerc -	(p. 16)
<b>N° CP-2018-2237</b>	Villeurbanne - Plan de cession - Création d'un centre de santé - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu cadastrée BW 105 et située 171, rue Léon Blum, à la société civile de construction vente (SCCV) Paul Kruger, ou toute société se substituant à elle -	(p. 16)
<b>N° CP-2018-2238</b>	Charbonnières les Bains - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société Alliade habitat, de l'immeuble situé 4, chemin de Saint Roch -	(p. 16)
<b>N° CP-2018-2239</b>	Lyon 4° - Habitat et logement social - Mise à disposition, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de lots dans l'immeuble en copropriété situé 21, rue Justin Godart -	(p. 16)
<b>N° CP-2018-2240</b>	Lyon 7° - Habitat et Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, du lot de copropriété n° 28 dans un immeuble situé 10, rue de Marseille -	(p. 17)
<b>N° CP-2018-2241</b>	Chassieu - Equipement public - Institution d'une servitude, à titre gratuit, pour le passage d'une canalisation publique souterraine d'eau potable sous les parcelles situées rues Robert Fourier, Pomponne Serve et allée du Clos Bonnet, appartenant à la société European Homes Promotion 2 - Approbation d'une convention -	(p. 17)
<b>N° CP-2018-2242</b>	Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Réalisation des aménagements hydrauliques et écologiques du ruisseau des Vosges - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique et d'expropriation (DUP) -	(p. 17)
<b>N° CP-2018-2243</b>	Vaulx en Velin - Réalisation des équipements publics à destination scolaire et d'esplanade dans le quartier Vaulx en Velin La Soie - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'expropriation -	(p. 17)
<b>N° CP-2018-2244</b>	Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er au 31 décembre 2017 -	(p. 19)
<b>N° CP-2018-2245</b>	Corbas - Secteur Montmartin - Déclassement rétroactif de la parcelle anciennement cadastrée AS 44 et située rue du Mont-Blanc -	retiré
<b>N° CP-2018-2246</b>	Villeurbanne - Déclassement du domaine public d'un bâtiment de 6 logements situé 19, rue des Jardins -	(p. 19)
<b>N° CP-2018-2247</b>	Régularisations administratives liées à la rédaction des clauses financières de certains marchés publics - Autorisation de signer des avenants aux marchés -	(p. 19)
<b>N° CP-2018-2248</b>	Prestations de maintenance, installation et fourniture des équipements de protection incendie dans les immeubles, ouvrages et véhicules gérés par la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public -	(p. 19)
<b>N° CP-2018-2249</b>	Maintenance des installations de plomberie des bâtiments de la Métropole de Lyon - Lot n° 2 : maintenance des installations de plomberie des bâtiments du secteur ouest - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public -	(p. 19)
<b>N° CP-2018-2250</b>	Maintenance des installations de plomberie des bâtiments de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 : maintenance des installations de plomberie des bâtiments du secteur est - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public -	(p. 19)
<b>N° CP-2018-2251</b>	Exploitation et maintenance des installations de chauffage et de climatisation du patrimoine de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 1 - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché public -	(p. 19)
<b>N° CP-2018-2252</b>	Location, montage, démontage et entretien d'éléments de protection anti-intrusion - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public -	(p. 19)
<b>N° CP-2018-2253</b>	Bron - Travaux de restructuration et d'extension du Neurocampus de Lyon - Lot n° 3 : charpente bois couverture - Autorisation de signer la modification n° 1 au marché public -	(p. 19)
<b>N° CP-2018-2254</b>	Fontaines sur Saône - Marché de maîtrise d'oeuvre pour l'extension et la restructuration du collège Jean de Turnes - Autorisation de signer l'avenant n° 1 -	(p. 19)
<b>N° CP-2018-2255</b>	Villeurbanne - Travaux de construction de la plateforme de recherche Axel'One sur le Campus Lyon Tech La Doua, lot n° 15 : fluides spéciaux - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché public -	(p. 19)
<b>N° CP-2018-2256</b>	Travaux de remplacement des toitures amiantées de bâtiments situés sur différents sites de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée -	(p. 19)
<b>N° CP-2018-2257</b>	Fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) divers - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -	(p. 19)
<b>N° CP-2018-2258</b>	Bron - Déconstruction / désamiantage de l'ancienne pouponnière sur le site de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée -	(p. 19)
<b>N° CP-2018-2259</b>	Givors - Construction d'une pépinière d'entreprises à Givors - Lots n° 1, 2, 3, 4, 5 et 12 - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée -	(p. 19)

<b>N° CP-2018-2260</b>	<i>Lyon 7° - Désamiantage, démolition et dépollution de l'ancien site de l'Etablissement français du sang (EFS) situé 1-3, rue du Vercors - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2018-2261</b>	<i>Lyon 9° - Aménagement intérieur des locaux pour le pôle entrepreneurial de la Duchère situé 409, rue Marius Donjon - Lot n° 1 : plâtrerie, plafond, peinture, isolation - Lot n° 6 : chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2018-2262</b>	<i>Villeurbanne - Travaux de démolition de bâtiments situés dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) La Soie - Autorisation de signer le marché de travaux, à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2018-2263</b>	<i>Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Eviction commerciale de la société à responsabilité limitée (SARL) dénommée Le Yacht, enseigne le Café des Vosges, du local appartenant à la Métropole de Lyon et situé 3, place Charles Béraudier - Approbation du protocole de résiliation de bail commercial et d'indemnisation -</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2018-2264</b>	<i>Saint Fons - Convention d'occupation temporaire sur le domaine public aux fins d'une installation et d'exploitation de centrale photovoltaïque, 5, rue du Bourrelier -</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2018-2265</b>	<i>Lyon 2° - Travaux relatifs à la construction du Musée des Confluences - Lot n° F03 : menuiseries intérieures métalliques PF et CF et lot n° T04 : infrastructure VDI / Téléphonie - Autorisation de signer 2 protocoles d'accord transactionnels -</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2018-2266</b>	<i>Formation sur l'analyse de la pratique à destination des professionnels de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 6)
<b>N° CP-2018-2267</b>	<i>Collonges au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Dardilly - Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 3° - Lyon 4° - Lyon 5° - Lyon 7° - Lyon 8° - Lyon 9° - Rillieux la Pape - Sainte Foy lès Lyon - Saint Genis Laval - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Aides à la pierre - Logement social 2017 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux -</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2018-2268</b>	<i>Saint Priest - Zone d'aménagement concertée (ZAC) du Triangle - Travaux d'aménagement des espaces publics - Marché de Coordination, sécurité, prévention, santé (CSPS) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public -</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2018-2269</b>	<i>Vénissieux - Secteur du Puisoz - Opération d'accessibilité - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre -</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2018-2270</b>	<i>Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'animation d'un dispositif métropolitain en faveur de la lutte contre l'habitat indigne (DMLHI) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 23)
<b>N° CP-2018-2271</b>	<i>Irigny - Site d'Yvours - Travaux d'aménagement des infrastructures de desserte - Lots n° 1 : voirie, eaux pluviales et n° 2 : espaces verts, mobilier - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 23)
<b>N° CP-2018-2272</b>	<i>Lyon 3° - Marché de maîtrise d'oeuvre - Requalification de la promenade Moncey - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offre ouvert -</i>	(p. 23)
<b>N° CP-2018-2273</b>	<i>Rillieux la Pape - Quartier Lyautey Velette - Requalification des espaces publics d'infrastructures - Mission de maîtrise d'oeuvre (conception/réalisation) et ordonnancement pilotage et coordination de chantier (OPC) - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours -</i>	(p. 23)
<b>N° CP-2018-2274</b>	<i>Prestation d'insertion professionnelle ayant comme activité support la fourniture de composteurs, lombricomposteurs et accessoires - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public -</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2018-2275</b>	<i>Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques issus des déchetteries et des services métropolitains - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché public -</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2018-2276</b>	<i>Nettoyage chimique et curage d'équipements et réseaux industriels de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) Lyon Sud - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2018-2277</b>	<i>Site archéologique de Fourvière - Autorisation de déposer une demande d'autorisation de travaux pour l'organisation du Festival des Nuits de Fourvière -</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2018-2278</b>	<i>Musée gallo-romain de Lyon - Convention de partenariat avec la Ville de Lyon relative à une offre de réductions réciproques au profit des abonnés des cartes culturelles -</i>	(p. 24)

---

**Présidence de monsieur David Kimelfeld**  
**Président**

Le lundi 26 février 2018, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 16 février 2018 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Métropole, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

---

### Désignation d'un secrétaire de séance

**M. LE PRESIDENT** : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Sarah Peillon pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Peillon vous avez la parole.

*(Madame Sarah Peillon est désignée et procède à l'appel nominal).*

---

### Membres de la Commission permanente

**Présents** : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mme Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

**Absents excusés** : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Frih, Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Panassier.

---

### Membres invités

**Absents non excusés** : MM. Devinaz, Gouverneyre, Lebuhotel, Mme Runel

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).*

---

### Adoption du procès-verbal de la Commission permanente du 15 janvier 2018

**M. LE PRESIDENT** : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la Commission permanente du 15 janvier 2018. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

*(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).*

---

**N° CP-2018-2266** - Formation sur l'analyse de la pratique à destination des professionnels de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction des ressources -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Laurent rapporte le dossier n° CP-2018-2266. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur** : Merci monsieur le Président, chers collègues. Le dossier que je vous présente aujourd'hui est relatif à la formation sur l'analyse de la pratique à destination des professionnels de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille. Cette formation a pour objectif de permettre aux agents d'évoquer et d'analyser en équipe leur pratique professionnelle en faveur d'une meilleure compréhension et d'une analyse de ce à quoi ils sont confrontés au quotidien, d'un partage et d'un échange interprofessionnel sur les difficultés rencontrées, de l'ajustement des postures professionnelles dans un souci de cohérence collective d'une réponse incarnée par tout adulte.

Le présent marché a une durée ferme de 2 ans et s'élève à un maximum de 120 000 € HT. Il vous est donc demandé d'autoriser monsieur le Président à signer cet accord-cadre. Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

---

**N° CP-2018-2183** - Saint Fons - Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise de terrain située 47, boulevard Lucien Sampaix et cession de ce terrain, à titre gratuit, à la société civile immobilière (SCI) Alec représentée par la société Central Autos Holding ou toute autre société qui lui sera substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2018-2184** - Lyon 3° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Pôle d'échange multimodal (PEM) - Déclassement d'une partie du domaine public métropolitain des volumes correspondant au tube d'accès de liaison métro-gare actuel sur le secteur Part-Dieu et à son accès situé place Charles Béraudier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2018-2185** - Tassin la Demi Lune - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Centre Tassin - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une parcelle située à l'angle de la rue Georges Perret et de l'avenue Charles de Gaulle - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2018-2186** - Vénissieux - Classement d'office dans le domaine public métropolitain des rues des Minguettes, Robert Legodec et Lazare Hoche - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2018-2187** - Vénissieux - Développement urbain - Projet d'aménagement du site du Puisoz - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une parcelle située boulevard Marcel Sembat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2018-2188** - Fourniture d'armoires pour la signalisation lumineuse - Accord-cadre à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2018-2189** - Maintenance de l'outillage, du matériel thermique et électrique et des machines outils sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2018-2190** - Fourniture de plaques de rues sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer un accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2018-2191** - Charly - Création de la voie nouvelle Louis Vignon - Lot n° 1 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

**N° CP-2018-2192** - Chassieu - Requalification de la rue de la République (phase 2) et de la place Coponat - Marché de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

**N° CP-2018-2193** - Villeurbanne - Requalification de la rue Decorps - Lot n° 1 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

**N° CP-2018-2211** - Missions d'assistance à l'exploitation pour le service des voies rapides et tunnels de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer un accord-cadre à bons de commande de service à la suite d'une procédure d'appel d'offre ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers n° CP-2018-2183 à CP-2018-2193 et CP-2018-2211. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous présenterai tous mes dossiers ainsi que celui de monsieur Da Passano.

Le premier dossier n° CP-2018-2183 concerne la Commune de Saint Fons. La société civile immobilière Alec, représentée par monsieur Jean-Patrick Coquillat, a sollicité la Métropole de Lyon pour l'acquisition d'une emprise du domaine public métropolitain situé 47, boulevard Lucien Sampaix à Saint Fons.

Cette emprise d'une superficie d'environ 41 mètres carrés correspond à un délaissé de voirie inutilisé dont l'acquisition permettra à l'acquéreur de réaménager et d'élargir l'accès à sa propriété.

L'ensemble des services métropolitains est favorable à ce déclassement. Plusieurs réseaux existant, leur dévoiement sera à la charge de la SCI Alec.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte, cette procédure sera dispensée d'enquête publique. L'acquéreur ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi.

Aux termes de ce compromis, l'emprise du terrain de 41 mètres carrés sera cédée à titre gratuit. Par décision séparée, cette même société cédera à la Métropole un terrain d'une superficie de 49 mètres carrés environ nécessaire à l'aménagement du boulevard Sampaix à Saint Fons. Tous les frais liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

Le dossier n° CP-2018-2184 concerne la zone d'aménagement concerté Part-Dieu ouest. Je ne reviendrai pas sur les objectifs du projet de la Part-Dieu, vous les connaissez. Je rappelle que la Communauté urbaine de Lyon a approuvé, en décembre 2013, le principe de la création d'une société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu, composée de 2 actionnaires : la Communauté urbaine à laquelle s'est substituée la Métropole et la Ville de Lyon.

Pour permettre une nouvelle étape du projet Part-Dieu, la Communauté urbaine a décidé de recourir à la procédure de zone d'aménagement concerté, compte tenu de la complexité technique, juridique et financière de ce projet qui, je le rappelle, porte sur 38 hectares.

Par délibérations du Conseil de décembre 2015, la Métropole a approuvé la création de la ZAC Part-Dieu ouest et le traité de concession avec la SPL Lyon Part-Dieu pour la réalisation de cette opération.

Les biens concernés par le déclassement sont des volumes qui ont été acquis par la Métropole auprès du SYTRAL par transfert de domaine public à domaine public, approuvé par la Commission permanente du 15 janvier 2018.

Je rappelle que l'ensemble de ces volumes représente 1 294 mètres carrés. Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique.

Le dossier n° CP-2018-2185, concerne Tassin la Demi Lune. Dans le cadre de la ZAC Centre Tassin, la société civile de construction vente (SCCV) Tassin de Gaulle va réaliser la construction d'un immeuble à usage d'habitation, de commerces et de bureaux.

La SCCV Tassin de Gaulle a sollicité la Métropole de Lyon, afin de procéder à une régularisation foncière permettant l'alignement de cette construction par rapport aux autres bâtiments situés à l'angle de la rue Georges Perret et de l'avenue Charles de Gaulle à Tassin la Demi Lune.

De ce fait, il conviendra de déclasser une partie de la parcelle appartenant au domaine public de voirie métropolitain, d'une superficie de 2 mètres carrés. L'enquête technique fait apparaître la présence de réseaux. Leur dévoiement sera à la charge de l'acquéreur. Les services techniques sont favorables à ce déclassement.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, elle sera donc dispensée d'enquête publique. La cession s'effectuera après désaffectation et déclassement de la parcelle entre la Métropole et la SCCV Tassin de Gaulle. Il est précisé que cette cession sera présentée par décision séparée lors d'une prochaine Commission permanente.

Le dossier n° CP-2018-2186 concerne Vénissieux. Par délibération du Conseil de 18 décembre 1972 a été approuvé le transfert des voies listées par les Communes concernées dans les pièces annexes de la délibération. Dans le listing des voies transférées par la Commune de Vénissieux figuraient, notamment, les rues des Minguettes, Guy de Maupassant, Robert Legodec et Lazare Hoche.

Toutefois, la Commune de Vénissieux n'était pas propriétaire de l'assiette foncière de ces voies et le transfert en pleine propriété à la Communauté urbaine de Lyon n'a pu être ainsi réalisé. Aujourd'hui, l'état de ces 4 voies s'est beaucoup dégradé et nécessite d'importants travaux.

De plus, le classement de ces voies dans le domaine public métropolitain permettra de boucler le secteur avec la rue Gabriel Péri et la rue de la Commune de Paris, appartenant déjà à la Métropole et d'assurer ainsi la même qualité de cadre de vie à l'ensemble des habitants du quartier.

L'examen de la situation foncière des parcelles constituant l'emprise de ces voies fait apparaître des difficultés de cession amiable de la propriété. Il est donc décidé d'utiliser la procédure de classement d'office. Dans la mesure où le classement d'office doit concerner la totalité des voies privées ouvertes à la circulation publique, il est donc décidé de laisser ces emprises dans l'assiette des voies à classer d'office.

L'ensemble des services est favorable à ce classement. Par souci de simplification, la Métropole ne se notifiera pas à elle-même les documents relatifs à cette procédure. En vue du classement d'office, une enquête publique de 30 jours a eu lieu du 16 octobre au 14 novembre 2017.

A l'issue de cette enquête publique, monsieur le Commissaire-enquêteur s'est prononcé favorablement au classement d'office dans ses conclusions du 10 décembre 2017, considérant que les motifs de ce classement sont bien d'intérêt général.

Toutefois, 3 oppositions au projet ont été recueillies, notamment concernant la rue Guy de Maupassant. La décision de classement d'office est prise pour les rues des Minguettes, Lazare Hoche et Robert Legodec, par la présente Commission permanente, et pour la rue Guy de Maupassant, elle sera faite par arrêté préfectoral comme l'article précité le prévoit en cas d'opposition d'un propriétaire concerné.



Le dossier n° CP-20187-2187 concerne toujours Vénissieux. Dans le cadre de l'aménagement de la concession d'aménagement du site du Puisoz et du traité de concession liant la Métropole de Lyon à la société Lionheart, celle-ci intervient en tant qu'aménageur et réalise l'opération selon un programme prévisionnel de construction d'environ 180 000 mètres carrés de surface de plancher.

Pour ce faire, il a été prévu l'échange de diverses parcelles : d'une part, la Métropole s'engage à céder à l'aménageur les terrains nécessaires à la réalisation de son opération d'aménagement ; d'autre part, cette société s'engage à céder à la collectivité les emprises non incluses dans le périmètre du projet d'aménagement et nécessaires à l'aménagement des voiries.

Par décisions de la Commission permanente de septembre 2017, la Métropole a constaté la désaffectation, prononcé le déclassement de ces parcelles. Or, la parcelle cadastrée AK 14, objet de la présente décision, avait été omise donc nous vous proposons de la céder aujourd'hui.

Le dossier n° CP-2018-2188 concerne le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture d'armoires pour la signalisation lumineuse. Ces prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Cet accord-cadre à bons de commande serait passé pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon tacite une fois 2 années et pour un montant maximal de 1 536 000 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

Le dossier suivant n° CP-2018-2189 concerne le lancement d'une procédure, en vue de l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la maintenance de l'outillage, du matériel thermique et électrique et des machines outils sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Les prestations pourraient être attribuées de la même façon par une procédure d'appel d'offres ouvert. Cet accord-cadre à bons de commande serait passé pour une durée ferme de 4 ans et comporterait un engagement de commande minimum de 480 000 € TTC. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

Le dossier n° CP-2018-2190 concerne une procédure d'appel d'offres ouvert qui a été lancée relative aux marchés publics pour l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet la fourniture de plaques de rue sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

Ce marché fait l'objet d'un accord-cadre à bons de commande, avec un engagement de commande minimum de 48 000 € TTC et maximum de 144 000 € TTC. Conformément aux critères d'attribution, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 12 janvier 2018, a choisi l'offre de l'entreprise LACROIX SIGNALISATION. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord.

Le dossier n° CP-2018-2191 concerne la Commune de Charly et, notamment, le marché de travaux de voirie et réseaux divers relatif à la création de la voie nouvelle Louis Vignon / montée de l'église à Charly. Une procédure adaptée a été lancée pour l'attribution du marché concernant ces travaux de voirie et de réseaux divers.

Le présent marché intègre bien entendu les conditions d'exécution à caractère social et prévoit, notamment, la mise en oeuvre de la clause d'insertion sociale. Conformément aux critères d'attribution, l'acheteur, par décision du 17 janvier 2018, a choisi l'offre de l'entreprise GUINTOLI, pour un montant de 673 337,40 € TTC. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

Le dossier n° CP-2018-2192 concerne Chassieu et, notamment, le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la requalification de la rue de la République, notamment sa phase 2 et de la place Coponat dans cette même Commune.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée. Conformément aux critères d'attribution, la commission d'appel d'offres, par décision du 26 janvier 2018, a choisi l'offre du groupement d'entreprises FOLIA/INGEROP pour un montant de 281 220 € TTC. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

Le dossier n° CP-2018-2193 concerne la Commune de Villeurbanne et le marché de travaux de voirie et réseaux divers relatif à la requalification de la rue Decorps. La Métropole de Lyon a approuvé, par délibération du Conseil, l'inscription à la PPI de cette opération.

Une procédure adaptée a été lancée relative à l'attribution du marché de travaux de VRD. Le présent marché intègre bien entendu les conditions à caractère social et, conformément aux critères d'attribution, l'acheteur, par décision du 25 janvier 2018, a choisi l'offre de l'entreprise COLAS Rhône-Alpes Auvergne pour un montant de 1 283 452,54 € TTC. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

Enfin, le dossier n° CP-2018-2211 de monsieur Da Passano a pour objet l'autorisation de signer un accord-cadre à bons de commande relatif aux missions d'assistance à l'exploitation pour le service des voies rapides et tunnels de la Métropole de Lyon.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée. L'accord-cadre à bons de commande comporterait un engagement minimum de 480 000 € TTC et maximum de 1 920 000 € TTC pour la durée ferme. Conformément aux critères d'attribution, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 12 janvier 2018, a choisi celle de l'entreprise LOMBARDI Ingenierie. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre.

Voilà monsieur le Président, j'ai terminé.

**M. LE PRESIDENT** : Merci monsieur Abadie. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

---

**N° CP-2018-2194** - Corbas - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme d'économie mixte (SAEM) Semcoda auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2018-2195** - Ecully - Garantie d'emprunt accordée à l'Organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) du Sacré-Coeur auprès du Crédit mutuel - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2018-2196** - Feyzin - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat auprès du Crédit agricole centre-est - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2018-2197** - Givors - Garanties d'emprunts accordées à l'Association mornantaise pour l'accueil des personnes handicapées (AMPH) auprès du Crédit coopératif - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2018-2198** - Lyon 1er - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) Entreprendre pour humaniser la dépendance (EHD) auprès du Crédit Coopératif - Transfert de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Saint François d'Assise provenant de l'association la Pierre Angulaire (LPA) et réaménagement de dette - Décision modificative à la délibération du Conseil n° 2014-0462 du 15 décembre 2014 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2018-2199** - Lyon 3° - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes 3f auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative à la décision de la Commission permanente N° CP-2017-1741 du 20 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2018-2200** - Lyon 7° - Garantie d'emprunt accordée à l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) Chevreul Lestonnac auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes : fusion par absorption des associations OGEC Jeanne de Lestonnac et OGEC Chevreul au profit de l'OGEC Chevreul Lestonnac - Transfert de la garantie d'emprunt accordée et subrogation des actes - Décision modificative à la délibération du Conseil n° 2014-0462 du 15 décembre 2014 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2018-2201** - Meyzieu - Collonges au Mont d'Or - Lyon 3° - Saint Fons - Lyon 9° - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes 3f auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2018-2202** - Mions - Lyon 9° - Caluire et Cuire - Lyon 2° - Garanties d'emprunts accordées à la l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2018-2203** - Villeurbanne - Garantie d'emprunt accordée à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2018-2204** - Villeurbanne - Garantie d'emprunts accordée à la SA d'HLM Vilogia auprès du Crédit Foncier de France - Décision complémentaire portant sur les travaux d'amélioration dans le cadre de l'acquisition-amélioration votée lors de la décision de la Commission permanente N° CP-2015-0538 du 7 décembre 2015 modifiée par la décision de la Commission permanente N° CP-2016-0877 du 23 mai 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2018-2205** - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Saint Genis les Ollières - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Claisse rapporte les dossiers n° CP-2018-2194 à CP-2018-2205. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, j'ai 12 dossiers de garantie d'emprunt à vous présenter : 3 décisions modificatives, une décision complémentaire, 8 décisions de nouvelle garantie relatives à 587 logements, pour un montant total garanti de 27 695 765 €. Je commence par les 3 décisions modificatives.

Le dossier n° CP-2018-2198 concerne la SA Entreprendre pour humaniser la dépendance qui a repris, à compter du 27 octobre 2017, l'EHPAD Saint François d'Assise jusqu'alors géré par l'association la Pierre angulaire. Suite au réaménagement de la dette, le montant de garantie transférée est désormais de 3 079 590 €.

Le dossier n° CP-2018-2199 concerne la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes 3f qui nous informe d'une modification de la durée des prêts fonciers réalisés pour l'acquisition-amélioration de 6 logements rue Paul Bert à Lyon 3°, durée de prêt qui passe de 60 à 50 ans. Pour rappel, le montant total garanti est de 404 170 €.

Le dossier n° CP-2018-2200 est au profit de l'OGEC Chevreur Lestonnac qui a été créé suite à l'absorption de l'OGEC Jeanne de Lestonnac par l'OGEC Chevreur. Pour rappel, la Métropole avait garanti la construction du collège Jeanne de Lestonnac suite à la reprise des engagements du Conseil général à compter du 1er janvier 2015. Le montant total garanti est de 1 193 570,78 €.

Je poursuis par la décision complémentaire, le dossier n° CP-2018-2204 au profit de Vilogia pour des travaux d'amélioration portant sur 76 logements rue Bat Yam à Villeurbanne. Une première garantie avait été attribuée pour l'acquisition de ces logements par la Commission permanente du 7 décembre 2015. Il convient aujourd'hui d'accorder une garantie d'emprunt complémentaire pour des travaux d'amélioration d'un montant de 1 658 655 €.

J'en arrive aux 8 nouvelles demandes de garantie. Le dossier n° CP-2018-2194 est au profit de la Semcoda pour l'acquisition-amélioration de 29 logements chemin de la Grange Blanche à Corbas. Le montant garanti est de 2 964 800 €.

Le dossier n° CP-2018-2195 est au bénéfice de l'OGEC du Sacré-Cœur pour l'agrandissement et la réhabilitation du collège avenue du docteur Terver à Ecully. Le montant garanti est de 1 000 000 €.

Le dossier n° CP-2018-2196 est au profit d'Alliade habitat pour l'acquisition en VEFA de 14 logements rue du Boulodrome à Feyzin. Le montant garanti est de 1 644 379 €.

Le dossier n° CP-2018-2197 est au profit de l'association mornantaise pour l'accueil des personnes handicapées pour l'acquisition en VEFA d'un ensemble immobilier rue Jean Ligonnat à Givors. Cette opération est faite afin de relocaliser en un lieu unique un domicile collectif et un service d'accompagnement à la vie sociale. Le montant garanti est de 1 700 000 €.

Le dossier n° CP-2018-2201 est au profit de la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes 3f pour les opérations suivantes :

- l'acquisition en VEFA de 9 logements rue Louis Saunier à Meyzieu et de 3 logements rue des Varennes à Collonges au Mont d'Or,
- l'acquisition-amélioration de 17 logements cours Lafayette à Lyon 3°,
- la réhabilitation de 24 logements rues du Bourrellet et Anatole France à Saint Fons et de 103 logements rue du professeur Patel à Lyon 9°.

Pour l'ensemble de ces opérations, le montant total garanti est de 4 462 084 €.

Le dossier n° CP-2018-2202 est au profit de Grand Lyon habitat pour :

- l'acquisition en VEFA de 8 logements et 2 pavillons rue de l'Égalité à Mions,
- l'acquisition-amélioration de 31 logements dans le cadre d'une résidence sociale rue Saint Simon à Lyon 9°,
- l'acquisition d'usufruit, dans le cadre d'une VEFA de 4 logements rue Coste à Caluire et Cuire,
- la réhabilitation de 256 logements situés rues Delandine et Casimir Périer, cours Bayard et quai Perrache à Lyon 2°.

Pour l'ensemble de ces opérations, le montant total garanti est de 7 216 146 €.

Le dossier n° CP-2018-2203 est au profit d'Est Métropole habitat pour la construction d'une résidence sociale de 2 logements rue Antonin Perrin à Villeurbanne. Le montant garanti est de 84 198 €.

Enfin, le dernier dossier n° CP-2018-2205 est au profit d'Alliade habitat pour :

- l'acquisition-amélioration de 7 logements rue Francis de Pressensé et de 12 logements place des Maisons Neuves à Villeurbanne,
- la construction de 42 logements avenue Gabriel Péri à Vaulx en Velin,
- l'acquisition en VEFA de 24 logements rue du Vorlat à Saint Genis les Ollières.

Le montant total garanti est de 6 965 503 €.

Voilà j'en ai terminé monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci monsieur Claisse. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Madame Vessiller.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER** : Je suis surprise qu'on garantisse des emprunts de collèges privés. C'est la première fois ou ça m'avait échappé ?

**M. le Vice-Président CLAISSE** : Ça t'avait échappé.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER** : Je suis quand même étonnée, pour ne pas dire plus.

**M. le Vice-Président CLAISSE** : Bien sûr, on ne garantit pas les collèges publics. Par définition, il n'y a pas de garantie à apporter sur les collèges publics. En revanche, c'est une politique d'accompagnement à l'extension-réhabilitation des collèges privés sur lesquels, je le redis, on a eu quand même 2 mises en jeu de garantie sur les années antérieures, ce qui n'était jamais arrivé à la Communauté urbaine sur le logement social, donc on est extrêmement vigilants sur la solidité des OGEC qui portent ces projets là mais c'est une tradition qu'avait le Département qu'a décidé de poursuivre l'agglomération.

Je m'en étais expliqué en tout début du mandat je crois, de mémoire, mais ça avait dû effectivement t'échapper.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER** : Donc on a abondé sur ces 2 projets ?

**M. le Vice-Président CLAISSE** : Sur les mises en jeu de garantie, pour l'une d'entre elles, c'était un enjeu de 100 000 € à peu de chose près, et pour l'autre 300 000 €, quelque chose comme ça et donc, quand une garantie est mise en jeu, la Communauté urbaine est appelée pour verser sa part correspondant au capital restant dû sur l'opération dont le titulaire a été déclaré défaillant, mais c'est vrai pour toutes les garanties d'emprunt.

**M. LE PRESIDENT** : Merci monsieur Claisse. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2018-2196 et CP-2018-2205 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Corinne CARDONA, membre du conseil d'administration de Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2018-2199 et CP-2018-2201 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni au débat, ni au vote du dossier n° CP-2018-2202, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni au débat, ni au vote du dossier n° CP-2018-2203, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

**N° CP-2018-2206** - Fournitures de pièces détachées et réparations pour les matériels de type pompes, dégrilleurs, agitateurs et vis de relèvement de marque Flygt - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° CP-2018-2207** - Pierre Bénite - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du traitement primaire de la station d'épuration de Pierre Bénite - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Colin rapporte les dossiers n° CP-2018-2206 et CP-2018-2207. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président COLIN, rapporteur** : monsieur le Président, chers collègues, le dossier n° CP-2018-2206 concerne la fourniture de pièces détachées et réparations pour des matériels de type pompes, dégrilleurs, agitateurs et vis de relèvement de marque Flygt. Il s'agit de l'autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable.

C'est un marché accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique. Le marché comporte un engagement minimum de 500 000 € HT et maximum de 2 000 000 € HT pour une durée de 4 ans.

Le dossier n° CP-2018-2207 concerne la station d'épuration de Pierre Bénite. Il s'agit de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du traitement primaire de la station de Pierre Bénite. L'acheteur, par décision du 24 janvier 2018, a choisi l'offre jugée économiquement la plus avantageuse de l'entreprise Naldeo pour un montant de 207 360 € HT. Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur Colin. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

**N° CP-2018-2208** - Lyon 9° - Réseaux de chaleur - Travaux de mise en conformité acoustique de la chaufferie de La Duchère - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

**N° CP-2018-2209** - Concession de distribution publique d'électricité sur le territoire de la Ville de Lyon - Convention entre l'autorité concédante et le concessionnaire relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

**N° CP-2018-2210** - Vénissieux - Infrastructure de télérelève des compteurs communicants pour la distribution publique de gaz naturel - Convention d'hébergement pour l'installation d'un concentrateur sur la cheminée de la chaufferie de Vénissieux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

**N° CP-2018-2267** - Collonges au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Dardilly - Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 3° - Lyon 4° - Lyon 5° - Lyon 7° - Lyon 8° - Lyon 9° - Rillieux la Pape - Sainte Foy lès Lyon - Saint Genis Laval - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Aides à la pierre - Logement social 2017 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Crimier rapporte les dossiers n° CP-2018-2208 à CP-2018-2210 et CP-2018-2267. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, le dossier n° CP-2018-2208 concerne les réseaux de chaleur de la Métropole et les travaux de mise en conformité acoustique de la chaufferie de La Duchère.

Je rappellerai simplement que ce réseau est exploité dans le cadre d'un contrat d'affermage confié à la société Elyde jusqu'en 2021 et que, contractuellement, la collectivité est en charge du financement des travaux neufs ou de modernisation sur ce réseau.

Il s'agit, par cette décision, de réaliser un traitement technique acoustique dont vous trouverez les détails dans la décision et qui fait l'objet de cette procédure adaptée. Cette décision fait également référence à un contrôle, en juin 2015, de la DREAL concernant une non-conformité acoustique et le système de mesure en continu des émissions de polluants de l'installation.

Il aurait été utile que la décision rappelle que ces travaux ont été mis en conformité dès 2016. C'est donc un complément dans le cadre de notre plan climat du plan Oxygène. La Métropole est donc bien attentive à ce genre de choses et la décision mériterait d'être complétée dans ce sens-là. Le montant de ce marché s'élève à 412 039,20 € TTC.

Il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer ce marché et à affecter la dépense sur les différents budgets cités dans la décision.

Le dossier n° CP-2018-2209 est relatif à la concession de distribution publique d'électricité sur le territoire de la Ville de Lyon. Il s'agit d'une convention entre l'autorité concédante, c'est-à-dire nous-même, et le concessionnaire ENEDIS, relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité.

Je rappelle que cette opération est nécessaire dans le cadre de la renégociation du futur contrat de concession. Elle nous permettra, en tant qu'autorité concédante, de mieux connaître notre réseau puisque nous sommes et nous restons propriétaires de notre réseau depuis que nous sommes compétents, à compter du 1er janvier 2015. Il s'agit donc d'approuver cette convention passée entre ENEDIS et la Métropole de Lyon.

Le dossier n° CP-2018-2210 fait référence à l'infrastructure de télérelève des compteurs communicants pour la distribution publique de gaz naturel, c'est l'ami "Gazpar" pour ceux qui en ont entendu parler ! Il s'agit d'une convention d'hébergement pour l'installation d'un concentrateur sur la cheminée de la chaufferie de Vénissieux.

C'est l'opération du projet "Compteurs communicants gaz", qui permet d'assurer le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation et là, nous sommes directement intéressés par le schéma directeur des énergies et l'amélioration de la qualité de facturation de la satisfaction des clients par des facturations systématiques et sur des index réels de consommation.

Sur l'inquiétude que cela génère parfois, je rappelle que les concentrateurs sont des dispositifs qui recueillent les informations émises par les compteurs et renvoient ces informations à GRDF. Le niveau d'ondes radio émises par le concentrateur est très faible, de l'ordre de 0,5 watt et les émissions ne sont réalisées que 2 fois par jour sous forme de 2 SMS de sorte que cette installation ne cause aucun problème sanitaire.

Il s'agit de vous autoriser, monsieur le Président, à solliciter auprès de Gaz réseau distribution France (GRDF) la redevance annuelle, et à signer la convention d'hébergement pour une durée de 20 ans à intervenir entre la Métropole et GRDF puisque nous sommes maintenant propriétaires de la chaufferie de Vénissieux.

Le dernier dossier n° CP-2018-2267 que je rapporte en raison du conflit d'intérêt de Michel Le Faou, concerne les aides à la pierre du logement social 2017. Il s'agit de l'attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux.

Je préférerais qu'on utilise le terme "conventionnés" parce que ce sont des logements comme les autres, qui sont simplement conventionnés dans le montant du loyer, et qui font l'objet d'une subvention. Il serait quand même judicieux, par rapport à des débats un peu inutiles, que l'on mette ces logements dans le cadre des logements habituels, comme les autres.

Il s'agit d'opérations réalisées sur les Communes de Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Dardilly, Lyon 1er, Lyon 2°, Lyon 3°, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 7°, Lyon 8°, Lyon 9°, Rillieux la Pape, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne.

Il s'agit d'un montant total de subventions maximum de 9 172 842 € pour un total général de 663 logements. Il s'agit monsieur le Président, d'approuver l'attribution de subventions pour ce type de logements conventionnés. J'en ai terminé monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Crimier. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni au débat, ni au vote du dossier n° CP-2018-2267, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni au débat, ni au vote du dossier n° CP-2018-2267, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de Alliade habitat, n'ayant pris part ni au débat, ni au vote du dossier n° CP-2018-2267 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni au débat, ni au vote du dossier n° CP-2018-2267, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Béatrice VESSILLER, membre du conseil d'administration de Sollar, n'ayant pris part ni au débat, ni au vote du dossier n° CP-2018-2267 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

---

**N° CP-2018-2212** - Prestation d'assistance et d'expertise en architecture des systèmes d'informations de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 expertise multi-technologique en architecture informatique et lot n° 2 expertise en architecture informatique Microsoft - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze rapporte le dossier n° CP-2018-2212. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit, par ce dossier, de permettre à la direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information de lancer un appel d'offres pour l'assister dans ses missions de maintien de notre architecture informatique avec l'objectif d'assurer une articulation efficace des composants techniques de ce système d'informations, à savoir serveurs, applications, bases de données, gestion du réseau.

Il est prévu de découper cet appel d'offres en 2 lots, l'un à destination de fournisseurs de services généralistes, pour une durée ferme de 2 ans, reconductible une fois, pour un montant de 200 000 € HT et un autre volet à destination d'entreprises spécialisées dans les technologies Microsoft avec les mêmes conditions de durée et pour un montant, cette fois, de 100 000 € HT maximum. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

---

**N° CP-2018-2213** - Charly - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située route de Buye et appartenant à l'Etat français - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2214** - Couzon au Mont d'Or - Habitat et logement social - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain située 30, rue Aristide Briand et appartenant au Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2215** - Craonne - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 87, voie Romaine, à l'angle de la rue des Docteurs Mérieux et appartenant à la société civile immobilière (SCI) du Grand Bois - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2216** - Lyon 2° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence première phase - Acquisition, à titre gratuit, de parcelles et de volumes de terrains nus aménagés représentant des voiries et des espaces publics situés place de la Capitainerie, quai Rambaud, rue Casimir Périer, quai Antoine Riboud, esplanade François Mitterrand et rue Paul Montrochet et appartenant à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2217** - Lyon 2° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence première phase - Acquisition, à titre gratuit, d'un volume d'un bâtiment accueillant la Capitainerie de la halte fluviale, situé place de la Capitainerie et appartenant à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2218** - Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement, d'un garage boxé en sous-sol et d'un emplacement de stationnement en sous-sol, formant respectivement les lots n° 1074, 1130 et 1142 de la copropriété le Vivarais situés au 33, boulevard Vivier Merle et appartenant à M. et Mme Bellange - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2219** - Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Acquisition, à titre onéreux d'un appartement et d'un garage boxé en sous-sol, formant respectivement les lots n° 1056 et 1156 de la copropriété le Vivarais situés au 33, boulevard Vivier Merle et appartenant à M. et Mme Choudhary - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2220** - Lyon 3° - Habitat et logement social - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 137 dans un immeuble en copropriété situé 26, rue Moncey et appartenant aux époux Aidani - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2222** - Lyon 8° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 69, rue Feuillat et appartenant à la copropriété Le Carré des Lumières - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2223** - Oullins - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 133 bis, avenue de l'Aqueduc de Beaunant et appartenant à la société civile immobilière (SCI) des Aqueducs ou toute autre société qui lui sera substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2224** - Saint Cyr au Mont d'Or - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain situées chemin Champlong et route de Collonges, appartenant à la Ville de Saint Cyr au Mont d'Or - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2225** - Saint Fons - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu située 15-21, allée de l'Arsenal et appartenant à la société Alliade habitat ou toute autre société qui lui sera substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2226** - Saint Fons - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 47, boulevard Lucien Sampaix, appartenant à la société civile immobilière (SCI) Alec ou toute autre société qui lui

sera substituée, représentée par M. Jean-Patrick Coquillat, gérant de la société Central Autos Holding - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2227** - Saint Genis Laval - Plan de prévention des risques technologiques - Acquisition, à titre onéreux, des parcelles cadastrées CO 13, CO 35 et CO 19 situées lieudit Le Favier et appartenant à la société civile immobilière (SCI) des Loyes et à la SCI du Favier - Protocoles d'accord transactionnel avec la société à responsabilité limitée (SARL) Horticole des Charmes et la SARL Vivaplante - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2228** - Saint Priest - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Triangle - Acquisition, à titre onéreux, du mail Georges Pompidou appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) - Décision modificative à la décision de la Commission permanente N° CP-2017-2069 du 4 décembre 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2229** - Vernaison - Voirie de proximité - Mise en demeure d'acquérir 2 parcelles de terrain situées 376, chemin des Ferratières et appartenant aux conjoints Bérault-Perreau - Renoncement à l'acquisition - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2230** - Villeurbanne - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Acquisition, à titre onéreux, d'une bande de terrain constituant le sol à usage de voirie située angle rue Francis de Pressensé et rue Branly et appartenant à la copropriété Le Présidenciel - Versement d'une indemnité au titre de la résiliation d'un contrat publicitaire - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2231** - Couzon au Mont d'Or - Equipement public - Cession, à titre onéreux, au Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS), d'une parcelle de terrain située rue Aristide Briand - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2232** - Décines Charpieu - Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) Champollion - Cession à titre onéreux, à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, d'un tènement immobilier situé 202, avenue Jean Jaurès - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2233** - Limonest - Développement urbain - Opération mixte habitat et commerces - Cession, à titre onéreux, suite à consultation, au profit de la société Ilot Plancha, d'un tènement immobilier situé 168, avenue Général de Gaulle - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2234** - Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Pôle d'échange multimodal (PEM) - Cession, à titre gratuit, à la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu, de volumes existants ou à créer correspondant en partie à l'ancien tube de liaison métro-gare et à son accès, déclassés et situés place Charles Béraudier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2235** - Sainte Foy lès Lyon - Habitat et logement social - Cession, à titre onéreux, à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, suite à préemption avec préfinancement, de 4 lots de copropriété dans l'immeuble situé 81, rue Commandant Charcot - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2236** - Vénissieux - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC Armstrong) - Cession, à l'euro symbolique, à la société Alliade habitat, de parcelles de terrain situées 23, avenue de la division Leclerc - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2237** - Villeurbanne - Plan de cession - Création d'un centre de santé - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu cadastrée BW 105 et située 171, rue Léon Blum, à la société civile de construction vente (SCCV) Paul Kruger, ou toute société se substituant à elle - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2238** - Charbonnières les Bains - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société Alliade habitat, de l'immeuble situé 4, chemin de Saint Roch - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2239** - Lyon 4° - Habitat et logement social - Mise à disposition, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de lots dans l'immeuble en copropriété situé 21, rue Justin Godart - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -



**N° CP-2018-2240** - Lyon 7° - Habitat et Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, du lot de copropriété n° 28 dans un immeuble situé 10, rue de Marseille - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2241** - Chassieu - Equipement public - Institution d'une servitude, à titre gratuit, pour le passage d'une canalisation publique souterraine d'eau potable sous les parcelles situées rues Robert Fourier, Pomponne Serve et allée du Clos Bonnet, appartenant à la société European Homes Promotion 2 - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2242** - Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Réalisation des aménagements hydrauliques et écologiques du ruisseau des Vosges - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique et d'expropriation (DUP) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

**N° CP-2018-2243** - Vaulx en Velin - Réalisation des équipements publics à destination scolaire et d'esplanade dans le quartier Vaulx en Velin La Soie - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'expropriation - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Vice-Présidente Geoffroy rapporte les dossiers n° CP-2018-2213 à CP-2018-2220 et CP-2018-2222 à CP-2018-2243. Madame Geoffroy, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente GEOFFROY, rapporteur :** Je vais essayer d'être synthétique monsieur le Président, chers collègues, je vais commencer par les acquisitions. Nous avons un certain nombre d'acquisitions, à titre gratuit, qui concernent des opérations de voirie de proximité.

C'est le cas à :

- Craponne, le dossier n° CP-2018-2215 : élargissement d'une voie,
- Lyon 8°, le dossier n° CP-2018-2222 : élargissement également d'une rue,
- Saint Cyr au Mont d'Or, le dossier n° CP-2018-2224 : élargissement d'un chemin,
- Saint Fons, le dossier n° CP-2018-2226 : élargissement d'un boulevard.

Nous avons ensuite des opérations, toujours de voirie, mais qui ne sont plus à titre gratuit :

- dossier n° CP-2018-2213 : nous acquérons, dans la Commune de Charly, pour aménager une route, un terrain nu pour un montant de 1 159,20 €,
- dossier n° CP-2018-2223 : dans la Commune d'Oullins, nous achetons à la SCI Les Aqueducs un terrain nu pour un montant de 810 €,
- dossier n° CP-2018-2225 : nous faisons l'acquisition à la société Alliade habitat d'un terrain nu pour un montant de 1 € symbolique.

Nous avons ensuite des opérations diverses :

- dossier n° CP-2018-2214 : pour la Commune de Couzon au Mont d'Or, pour un programme d'habitat et logement social, nous faisons l'acquisition de logements pour un montant de 235 000 €, c'est la caserne des pompiers,
- dossiers n° CP-2018-2216 et CP-2018-2217 : pour la Commune de Lyon 2°, il s'agit de 2 programmes dans le cadre de la SPL Lyon-Confluence. Il s'agit, d'une part, d'un terrain nu à titre gratuit de 5 694 mètres carrés et, d'autre part, d'un volume de bâtiment accueillant la capitainerie, à titre gratuit, pour une surface de 168 mètres carrés.

Les dossiers n° CP-2018-2218, CP-2018-2219 et CP-2018-2220 concernent encore des acquisitions sur la Commune de Lyon 3°. Nous faisons l'acquisition, dans le cadre de la ZAC de la Part-Dieu, auprès de particuliers, successivement d'un T5 et d'un garage pour un montant de 404 190 €, d'un T2 et d'un garage pour un montant de 201 800 €. Puis, dans le cadre de la DUP ORI de la rue Moncey, nous faisons l'acquisition d'un local de rez-de-chaussée pour 16 000 €.

Le dossier n° CP-2018-2227 concerne la Commune de Saint Genis Laval. Dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques, nous faisons l'acquisition auprès des vendeurs que sont la SCI des Loyes et la SCI du Favier, d'un terrain, d'une serre et des bureaux pour un montant total de 876 840,80 €.

Le dossier n° CP-2018-2228 concerne la ZAC du Triangle à Saint Priest. Il s'agit d'un terrain nu pour un montant de 540 870 €, programme total.

Le dossier n° CP-2018-2230 concerne une copropriété dans la ZAC Gratte-Ciel à Villeurbanne. Il s'agit de l'acquisition d'un terrain nu de 172 mètres carrés pour un montant de 10 750 €.

Nous avons ensuite les cessions. Le dossier n° CP-2018-2231 concerne la cession, à Couzon au Mont d'Or, d'un terrain nu pour un montant de 270 000 €, c'est pour faire une caserne de pompiers.

Le dossier n° CP-2018-2232 concerne la Commune de Décines Charpieu. Nous vendons un terrain bâti pour un montant de 3 027 426 € pour le développement urbain du futur PUP Champollion.

Le dossier n° CP-2018-2233 concerne la Commune de Limonest. L'acquéreur est la société Ilot Plancha, c'est une opération d'aménagement au centre bourg. Nous vendons un terrain bâti pour un montant de 712 928,95 €.

Le dossier n° CP-2018-2234 concerne la Commune de Lyon 3°. C'est dans le cadre de la ZAC de la Part-Dieu et l'acquéreur est la SPL Lyon Part-Dieu à laquelle nous vendons 4 volumes et c'est une cession à titre gratuit.

Le dossier n° CP-2018-2235 concerne la Commune de Sainte Foy lès Lyon. Dans le cadre d'un programme d'habitat et logement social, nous revendons un logement avec les pièces afférentes pour 138 000 €.

Le dossier n° CP-2018-2236 concerne la Commune de Vénissieux. Nous vendons à la société Alliade habitat, dans le cadre de la ZAC Armstrong, un terrain nu pour un montant de 1 € symbolique.

Le dossier n° CP-2018-2237 concerne la Commune de Villeurbanne. Dans le cadre de la création d'un centre de santé rue Léon Blum, nous vendons un terrain nu pour un montant de 274 200 €.

Je poursuis avec les opérations diverses.

Le dossier n° CP-2018-2229 concerne la Commune de Vernaison. Il s'agit d'une opération de voirie, c'est une mise en demeure d'acquiescer avec renoncement à l'acquisition sur le chemin des Ferratières.

Le dossier n° CP-2018-2241 concerne la Commune de Chassieu. Il s'agit de l'inscription d'une servitude de passage de canalisations d'eau potable, c'est à titre gratuit pour un équipement public.

Le dossier n° CP-2018-2238 concerne la Commune de Charbonnières les Bains. Il s'agit d'une mise à disposition par bail à la société Alliade habitat d'un immeuble situé 4, chemin de Saint Roch pour faire du logement. Le droit d'entrée est de 251 065 €.

Le dossier n° CP-2018-2240 concerne la Commune de Lyon 7°. Il s'agit de la mise à disposition, par bail emphytéotique, à l'Office Grand Lyon habitat, d'un local dans un immeuble rue de Marseille.

Le dossier n° CP-2018-2239 concerne la Commune de Lyon 4°. Il s'agit, dans le cadre d'un programme d'habitat et logement social, il s'agit de la mise à disposition, par bail emphytéotique, à Grand Lyon habitat, de locaux dans un immeuble 21, rue Justin Godard pour faire du logement social.

Le dossier n° CP-2018-2243 concerne la Commune de Vaulx en Velin. Il s'agit de l'engagement de la procédure de DUP et d'expropriation pour réaliser des équipements publics à Vaulx en Velin La Soie.

Enfin, le dossier n° CP-2018-2242 concerne les Communes de Fontaines saint Martin, Fontaines sur Saône et Rochetaillée sur Saône. Il s'agit de l'engagement de la procédure de DUP et d'expropriation pour réaliser des aménagements hydrauliques et écologiques du ruisseau des Vosges.

Voilà monsieur le Président, je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pris part ni au débat, ni au vote du dossier n° CP-2018-2232, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2018-2220, CP-2018-2239 et CP-2018-2240, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2018-2225, CP-2018-2236 et CP-2018-2238 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni au débat, ni au vote du dossier n° CP-2018-2228, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GEOFFROY.

---

**N° CP-2018-2221** - Lyon 7° - Développement urbain - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement composé de 2 parcelles de terrain situées 15 et 29 rue Pré-Gaudry et appartenant à la société Nexans - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

---

**M. LE PRESIDENT** : Le dossier n° CP-2018-2221 est retiré de l'ordre du jour.

---

**N° CP-2018-2244** - Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er au 31 décembre 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

**N° CP-2018-2246** - Villeurbanne - Déclassement du domaine public d'un bâtiment de 6 logements situé 19, rue des Jardins - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2018-2247** - Régularisations administratives liées à la rédaction des clauses financières de certains marchés publics - Autorisation de signer des avenants aux marchés - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2018-2248** - Prestations de maintenance, installation et fourniture des équipements de protection incendie dans les immeubles, ouvrages et véhicules gérés par la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2018-2249** - Maintenance des installations de plomberie des bâtiments de la Métropole de Lyon - Lot n° 2 : maintenance des installations de plomberie des bâtiments du secteur ouest - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2018-2250** - Maintenance des installations de plomberie des bâtiments de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 : maintenance des installations de plomberie des bâtiments du secteur est - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2018-2251** - Exploitation et maintenance des installations de chauffage et de climatisation du patrimoine de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 1 - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2018-2252** - Location, montage, démontage et entretien d'éléments de protection anti-intrusion - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2018-2253** - Bron - Travaux de restructuration et d'extension du Neurocampus de Lyon - Lot n° 3 : charpente bois couverture - Autorisation de signer la modification n° 1 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2018-2254** - Fontaines sur Saône - Marché de maîtrise d'oeuvre pour l'extension et la restructuration du collège Jean de Tourmes - Autorisation de signer l'avenant n° 1 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2018-2255** - Villeurbanne - Travaux de construction de la plateforme de recherche Axel'One sur le Campus Lyon Tech La Doua, lot n° 15 : fluides spéciaux - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2018-2256** - Travaux de remplacement des toitures amiantées de bâtiments situés sur différents sites de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2018-2257** - Fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) divers - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2018-2258** - Bron - Déconstruction / désamiantage de l'ancienne pouponnière sur le site de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2018-2259** - Givors - Construction d'une pépinière d'entreprises à Givors - Lots n° 1, 2, 3, 4, 5 et 12 - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2018-2260** - Lyon 7° - Désamiantage, démolition et dépollution de l'ancien site de l'Etablissement français du sang (EFS) situé 1-3, rue du Vercors - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2018-2261** - Lyon 9° - Aménagement intérieur des locaux pour le pôle entrepreneurial de la Duchère situé 409, rue Marius Donjon - Lot n° 1 : plâtrerie, plafond, peinture, isolation - Lot n° 6 : chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2018-2262** - Villeurbanne - Travaux de démolition de bâtiments situés dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) La Soie - Autorisation de signer le marché de travaux, à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2018-2263** - Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Eviction commerciale de la société à responsabilité limitée (SARL) dénommée Le Yacht, enseigne le Café des Vosges, du local appartenant à la Métropole de Lyon et situé 3, place Charles Béraudier - Approbation du protocole de résiliation de bail commercial et d'indemnisation - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2018-2264** - Saint Fons - Convention d'occupation temporaire sur le domaine public aux fins d'une installation et d'exploitation de centrale photovoltaïque, 5, rue du Bourrelier - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2018-2265** - Lyon 2° - Travaux relatifs à la construction du Musée des Confluences - Lot n° F03 : menuiseries intérieures métalliques PF et CF et lot n° T04 : infrastructure VDI / Téléphonie - Autorisation de signer 2 protocoles d'accord transactionnels - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kabalo rapporte les dossiers n° CP-2018-2244 et CP-2018-2246 à CP-2018-2265. Monsieur Kabalo, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KABALO, rapporteur** : Merci monsieur le Président, chers collègues, à propos du dossier n° CP-2018-2244, il nous est demandé de prendre acte des déplacements de nos collègues sur la période du 1er au 31 décembre 2017, notamment :

- la Conférence des métropoles à Strasbourg,
- l'ouverture du campus "Sciences Po Lyon" à l'Université Jean Monnet à Saint Etienne,
- la Conférence sur le thème "Produire la ville à Paris,
- le Forum "Ouverture et innovation : façonner l'économie mondiale" à Guangzhou en Chine,
- le Salon de l'immobilier d'entreprise à Paris,
- les Assises nationales de la mobilité à Paris,
- la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire à Paris.

Le dossier n° CP-2018-2246 concerne la Commune de Villeurbanne. Suite au déclassement du domaine public d'un bâtiment de 6 logements situé 19, rue des Jardins, cet ancien bâtiment rattaché au collège Simone Lagrange a été libéré par les agents de l'État et retourné dans le domaine privé de la Métropole. Pour faciliter sa gestion par les services, il est proposé de rendre ce bâtiment techniquement indépendant du collège et enfin, prononcer son déclassement du domaine public.

Le dossier n° CP-2018-2247 concerne des régularisations administratives d'un certain nombre de marchés publics pour lesquels des avenants sont émis. Premier marché : exploitation de la maintenance des installations de chauffage et de climatisation du patrimoine de la Métropole, 2 avenants sans incidence financière. Sur 2 marchés, il était inscrit une date de révision de prix au 1er janvier 2010 alors qu'il aurait fallu inscrire le 1er janvier 2016.

Différents marchés qui sont :

- location, montage, démontage et entretien d'éléments de protection anti-intrusion,
- maintenance des installations pour le travail en hauteur et équipements de levage,
- fourniture de pièces détachées constructeurs pour les véhicules de la Métropole,
- prestations des rondes de surveillance sur les biens immobiliers de la Métropole,
- prestations de nettoyage du Centre d'échanges de Lyon-Perrache,
- prestations d'assistance technique et d'économie de la construction pour les bâtiments de la Métropole.

Tous ces avenants ont pour but de corriger et d'inscrire les bons indices nécessaires au calcul des valeurs à payer. Tous les autres éléments des marchés restent inchangés. Je vous épargne les formules de calcul.

Le dossier n° CP-2018-2248 concerne des prestations de maintenance pour l'installation et fourniture des équipements de protection incendie. Là aussi, il s'agit d'un changement administratif des indices de révision pour le mois de révision pris en compte, aucune conséquence sur les autres éléments du marché.

Le dossier n° CP-2018-2249 concerne la maintenance des installations de plomberie des bâtiments de la Métropole - lot n° 2. Il s'agit de mettre à jour la liste des équipements concernés. Il convient donc d'ajouter les collèges Simone Lagrange et Émile Malfroy réceptionnés postérieurement à la notification du marché.

Le dossier n° CP-2018-2250 concerne là aussi la maintenance des installations de plomberie des bâtiments mais cela concerne le lot n° 1. Il s'agit d'ajouter le collègue Alice Guy réceptionné postérieurement à la notification du marché.

Le dossier n° CP-2018-2251 concerne l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage et de climatisation - lot n° 1 - avenant n° 2. Il s'agit du changement du calcul des clauses d'intéressement si des gains de consommation d'énergie sont constatés sur une année. Le seul site concerné est le site Poudrette à Villeurbanne.

Le dossier n° CP-2018-2252 concerne la location, montage, démontage et entretien d'éléments de protection anti-intrusion. Suite à l'intégration des biens en provenance du Département du Rhône et dans l'attente de la signature des nouveaux marchés, il est nécessaire de signer un avenant d'un montant de 364 800 € TTC afin de garantir la sécurisation complète des biens gérés par la Métropole. La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Le dossier n° CP-2018-2253 concerne la Commune de Bron. Il s'agit de travaux de restructuration et d'extension du Neurocampus de Lyon et d'un avenant pour travaux complémentaires qui comprend à la fois des plus et des moins pour 6 467,68 €.

Le dossier n° CP-2018-2254 concerne la Commune de Fontaines sur Saône. Il s'agit d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du collège Jean de Tournes suite à un changement de l'enveloppe de fonction des travaux passant de 6 700 000 € à 7 350 000 €. Il y a lieu d'augmenter l'enveloppe de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre d'un montant total de 99 918 €. La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable.

Le dossier n° CP-2018-2255 concerne la Commune de Villeurbanne. Il s'agit de travaux de construction de la plateforme de recherche Axel'One - marché de fluides. Au moment de l'établissement du marché, il était prévu la pose de 27 détecteurs de gaz d'hydrogène mais, dans les faits, ce sont 36 détecteurs qui sont nécessaires. L'augmentation du marché s'élève à 19 159,21 € TTC.

Le dossier n° CP-2018-2256 concerne des travaux de remplacement des toitures amiantées de certains bâtiments de la Métropole. Les sites retenus se situent sur les Communes suivantes : Neuville sur Saône, Décines Charpieu, Villeurbanne, Bron, Corbas et Oullins. Le montant du marché s'élève à 1 782 795,40 € TTC.

Le dossier n° CP-2018-2257 concerne la fourniture d'équipements de protection individuelle. Il s'agit des équipements de protection de la tête, des yeux, du visage, protection respiratoire et protection antichute. Il s'agit d'un marché à bons de commande pour 2 années. Le montant minimum est de 180 000 € TTC et le montant maximum est de 720 000 € TTC.

Le dossier n° CP-2018-2258 concerne la Commune de Bron. Il s'agit de la déconstruction/désamiantage de l'ancienne pouponnière sur le site de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille. Le groupement d'entreprise Millot TP et SFTP a été choisi. Le montant du marché s'élève à 1 135 942,70 € TTC.

Le dossier n° CP-2018-2259 concerne la Commune de Givors. Il s'agit de la construction d'une pépinière d'entreprises à Givors. Le pôle entrepreneurial de Givors sera constitué d'un bâtiment dédié aux créateurs (bureaux, ateliers, espaces de coworking, services communs, accompagnement) et d'un bâtiment post-pépinière. Il s'agit de la construction d'un bâtiment de 1 846,30 mètres carrés répartis de la façon suivante :

- 10 ateliers louables d'une surface totale de 820,55 mètres carrés,
- 14 bureaux louables d'une surface totale de 226,8 mètres carrés,
- 3 bureaux d'accompagnement d'une surface totale de 42,3 mètres carrés,
- des espaces d'attente et de coworking pour 139,2 mètres carrés,
- 2 salles de réunion pour 74,35 mètres carrés,
- des locaux communs pour 471,7 mètres carrés.

La dépense totale sera de 4 583 044 € TTC en 2 tranches : 3 357 067 € en 2018 et 472 714,98 € en 2019.

Le dossier n° CP-2018-2260 concerne la Commune de Lyon 7°. Il s'agit du désamiantage, démolition et dépollution de l'ancien site de l'Établissement français du sang. Le marché est confié au groupement d'entreprises SOTERLY/BEYLAT TP/REVAGA pour un montant de 645 892,27 € TTC.

Le dossier n° CP-2018-2261 concerne la Commune de Lyon 9°. Il s'agit de l'aménagement intérieur des locaux pour le pôle entrepreneurial de la Duchère. Ces travaux visent à aménager :

- 9 ateliers pour des surfaces comprises entre 60 et 95 mètres carrés,
- 20 bureaux d'une surface comprise entre 12 et 22 mètres carrés,
- des espaces de coworking,
- 2 salles de réunion,
- des locaux communs.

Les dépenses afférentes seront réparties selon l'échéancier suivant : 2 592 000 € en 2018 et 649 236,68 € en 2019.

Le dossier n° CP-2018-2262 concerne la Commune de Villeurbanne. Il s'agit de travaux de démolition de bâtiments situés dans la ZAC La Soie. L'entreprise retenue est Millot TP et le montant du marché est de 314 086,80 € TTC.

Le dossier n° CP-2018-2263 concerne la Commune de Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu. Il s'agit de l'éviction commerciale du Café des Vosges, place Charles Béraudier. Un accord sur l'indemnisation de la libération des lieux a été trouvé avec le locataire. Il devra avoir cessé toute activité et libéré les lieux au plus tard le 30 avril 2018, pour un total de 1 428 850 € auxquels s'ajoute la prise en charge des indemnités de licenciement de 18 employés pour un montant de 116 000 €.

Le dossier n° CP-2018-2264 concerne la Commune de Saint Fons. Il s'agit d'une convention d'occupation temporaire sur le domaine public aux fins d'une installation et d'exploitation de centrale photovoltaïque. Ce projet prévoit la réalisation de 11 installations de production d'électricité photovoltaïque. À terme, ce sont 900 mètres carrés de toiture photovoltaïque qui seront mis en production, compensant la consommation totale annuelle d'électricité d'environ 45 foyers (hors chauffage).

Le montant total du projet est de l'ordre de 300 000 € pour 11 installations. Il s'agit de l'un des premiers projets de cette envergure sur le territoire national, après l'agglomération grenobloise. Les services de la Métropole ont identifié à ce jour un site propriété de la Métropole, qui répond aux caractéristiques particulières.

Il s'agit d'un projet soutenu par la Métropole, notamment par la prise de participation au capital de la SAS qui porte le projet. La SAS détient 35 % du capital, les citoyens : 35 % constitués de personnes physiques, divers partenaires : 15 % et enfin les collectivités locales : 5 %.

La redevance annuelle d'occupation sera symbolique et fixée à 1 € par mètre carré de surface de panneaux. La durée de la convention est de 25 ans à compter de la mise en service effective de l'installation.

Enfin, le dossier n° CP-2018-2265 concerne la Commune de Lyon 2°. Il s'agit de travaux relatifs à la construction du Musée des Confluences et notamment le lot n° F03 : menuiseries intérieures métalliques et le lot n° T04 : téléphonie, afin de mettre un terme à un litige lié aux travaux de ces 2 lots. Concernant les travaux supplémentaires, l'accord transactionnel fait apparaître des plus et des moins négociés par la SERL et les entreprises concernées.

Sur le lot n° F03, le bilan financier à la charge de la SERL s'élève à 91 807,24 €. Pour le lot n° T04, le bilan financier à la charge de la SERL s'élève à 45 337,82 €.

Les parties s'engagent à ne pas saisir le juge administratif ou toute autre instance judiciaire.

A propos de ce dossier, il convient de dire que nous approuvons les transactions autorisant la SERL à signer les protocoles d'accord et enfin, pour tous les autres rapports que je viens de citer, on demande d'autoriser monsieur le Président à signer tout acte correspondant.

J'en ai terminé. Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Kabalo. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KABALO.

---

**N° CP-2018-2245** - Corbas - Secteur Montmartin - Déclassement rétroactif de la parcelle anciennement cadastrée AS 44 et située rue du Mont-Blanc - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Le dossier n° CP-2018-2245 est retiré de l'ordre du jour.

---

**N° CP-2018-2268** - Saint Priest - Zone d'aménagement concertée (ZAC) du Triangle - Travaux d'aménagement des espaces publics - Marché de Coordination, sécurité, prévention, santé (CSPS) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

**N° CP-2018-2269** - Vénissieux - Secteur du Puisoz - Opération d'accessibilité - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

**N° CP-2018-2270** - Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'animation d'un dispositif métropolitain en faveur de la lutte contre l'habitat indigne (DMLHI) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

**N° CP-2018-2271** - Irigny - Site d'Yvours - Travaux d'aménagement des infrastructures de desserte - Lots n° 1 : voirie, eaux pluviales et n° 2 : espaces verts, mobilier - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

**N° CP-2018-2272** - Lyon 3° - Marché de maîtrise d'oeuvre - Requalification de la promenade Moncey - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offre ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

**N° CP-2018-2273** - Rillieux la Pape - Quartier Lyautey Velette - Requalification des espaces publics d'infrastructures - Mission de maîtrise d'oeuvre (conception/réalisation) et ordonnancement pilotage et coordination de chantier (OPC) - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Le Faou rapporte les dossiers n° CP-2018-2268 à CP-2018-2273. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, le premier dossier n° CP-2018-2268 concerne la Commune de Saint Priest. Il s'agit de la zone d'aménagement concerté du Triangle : il s'agit de signer l'avenant n° 1 au marché public, avec une réduction du montant du marché en raison du rythme plus rapide que prévu de commercialisation des lots.

Le dossier n° CP-2018-2269 concerne la Commune de Vénissieux. Il s'agit du secteur du Puisoz : cela concerne l'autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre, avec un montant d'avenant de 23 400 € HT pour tenir compte de l'accessibilité au site.

Le dossier n° CP-2018-2270 concerne une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'animation d'un dispositif métropolitain en faveur de la lutte contre l'habitat indigne. Il s'agit d'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offres.

Le dossier n° CP-2018-2271 concerne le site d'Yvours sur la Commune d'Irigny. Il s'agit d'aménager la desserte de la future halte ferroviaire et d'attribuer le lot n° 1 de voirie eaux pluviales et le lot n° 2 d'espaces verts, mobilier. Les entreprises suivantes ont été désignées suite à la procédure d'appel d'offres pour un montant de 1 110 286 € :

- le groupement Eurovia Lyon SAS / SEEM pour le marché de travaux de voirie,
- l'entreprise Green Style pour 335 960,16 € pour les espaces verts et le mobilier.

Le dossier n° CP-2018-2272 concerne Lyon 3° et il s'agit du marché de maîtrise d'oeuvre en vue de la requalification de la promenade Moncey. Il s'agit de l'autorisation de signer le marché suite à la procédure d'appel d'offres ouvert et nous vous proposons de désigner le groupement ATELIER RUELLÉ/ARTELIA/TRANSITEC/ AGENCE ON pour un montant de 260 795,83 € HT.

Enfin, le dossier n° CP-2018-2273 concerne le quartier Lyautey Velette sur la Commune de Rillieux la Pape. Dans le cadre de la procédure de requalification des espaces publics d'infrastructures, il s'agit de désigner, d'une part, l'équipe de maîtrise d'oeuvre et d'ordonnancement pilotage coordination du chantier et, d'autre part, le groupement d'entreprises Folia SAS/Cap Vert Ingénierie pour un montant de 259 992,25 € HT.

Voilà monsieur le Président, j'en ai terminé avec mes 6 dossiers.

**M. LE PRESIDENT** : Merci monsieur Le Faou. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

---

**N° CP-2018-2274** - Prestation d'insertion professionnelle ayant comme activité support la fourniture de composteurs, lombricomposteurs et accessoires - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Conseillère déléguée Baume rapporte le dossier n° CP-2018-2274. Madame Baume, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur** : Sur le dossier n° CP-2018-2274, il s'agit de vous autoriser, monsieur le Président, à signer un avenant sans conséquence financière pour nous permettre de mettre en œuvre ce que nous avons tous voté lors du budget 2018, à savoir que cet avenant permettra que l'association Rhône insertion environnement, qui est sous marché public avec nous pour fabriquer des composteurs et lombricomposteurs et fournir du matériel, puisse répondre à la demande de terrain et donc à une consommation plus rapide du marché public qui était limité à 120 000 € HT maximum.

L'avenant consiste à dire qu'on pourra reconduire ledit marché à partir du moment où on aura atteint le maximum de dépenses. Je vous remercie pour votre écoute.

**M. LE PRESIDENT** : Merci madame Baume. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

---

**N° CP-2018-2276** - Nettoyage chimique et curage d'équipements et réseaux industriels de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) Lyon Sud - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Philip rapporte le dossier n° CP-2018-2276. Monsieur Philip, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président PHILIP, rapporteur** : Monsieur le Président, c'est un dossier extrêmement simple qui autorise monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande pour le nettoyage chimique et le curage d'équipements et réseaux industriels de l'unité de traitement de Gerland.

**M. LE PRESIDENT** : Merci monsieur Philip. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PHILIP.

---

**N° CP-2018-2277** - Site archéologique de Fourvière - Autorisation de déposer une demande d'autorisation de travaux pour l'organisation du Festival des Nuits de Fourvière - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

**N° CP-2018-2278** - Musée gallo-romain de Lyon - Convention de partenariat avec la Ville de Lyon relative à une offre de réductions réciproques au profit des abonnés des cartes culturelles - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Picot rapporte les dossiers n° CP-2018-2277 et CP-2018-2278. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur** : Pour terminer le bal, j'ai 2 projets de décisions.

Le dossier n° CP-2018-2277 concerne une demande d'autorisation de travaux nécessaires à l'organisation des Nuits de Fourvière pour ses installations temporaires. S'agissant d'un site classé au titre des monuments historiques, la Métropole doit procéder à une demande d'autorisation de travaux auprès de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine. Je vous remercie d'autoriser le dépôt de cette demande.

Le dossier n° CP-2018-2278 concerne une convention de partenariat à passer entre le Musée Lugdunum et la Ville de Lyon. Par cette convention de partenariat, il est proposé des réductions réciproques aux détenteurs des cartes de Lugdunum et de la Ville de Lyon afin de favoriser la circulation des publics. Je vous remercie d'autoriser la signature de la convention pour un an, reconductible tacitement 3 fois. J'en ai terminé.



**M. LE PRESIDENT** : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

---

**N° CP-2018-2275** - Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques issus des déchetteries et des services métropolitains - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché public - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Philip rapporte le dossier n° CP-2018-2275. Monsieur Philip, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président PHILIP, rapporteur** : Il semblerait qu'un dossier ait été oublié. Le dossier n° CP-2018-2275 concerne la collecte et le traitement des déchets diffus spécifiques issus des déchetteries et des services métropolitains. Je pensais que c'était celui qui avait été rapporté par Emeline Baume mais ce n'est pas le cas.

Il s'agit d'approuver un avenant au marché conclu avec l'entreprise Sarpi La Talaudière.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PHILIP.

*La séance est levée à 12 heures 10.*

---

---

Conformément à l'article 48 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 9 avril 2018.

Le Président,

La Secrétaire de séance,

---

---